



Syndicat

**Touraine Propre**

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

## **COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL**

### **TOURAINES PROPRES**

**Mardi 2 avril 2024 à 14h30**

**Tours Métropole - salle Jean Germain**

**Convocations transmises par voie électronique le 21 mars 2024**

**Nombre de délégués titulaires présents : 16**

**Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2**

**Nombre de délégués suppléants à voix non délibérative présents : 1**

**Nombre de pouvoirs attribués : 1**

**Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 19**

**Nombre de titulaires en exercice : 26**

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mmes BOULOZ, DEGRAVE, HALLARD, PLOQUIN, SUARD, TILLIER suppléante de Mme Giner), VIALLES.

MM. ARNOULD, COHEN, GERARD, FAVIA, FORGEON, LAPLEAU (suppléant de M. Trystram), LALOT, LUANCO, MASSARD, ROUX, VALLEE, YSABELLE.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Mmes BALARD, BAYON DE NOYER, GAULTIER, GINER

MM. BABARY (pouvoir à Mme VIALLES), MARAIS, MEREAU, MORETTE, SEBAOUN, TRYSTRAM.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. GERARD

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Touraine Propre : Mmes AROCHE

Excusés : MM. CHAUSSARD, NAVARD, Mme DAUNAY

*Conformément aux statuts du syndicat Touraine Propre, les délégués de Tours Métropole Val de Loire disposent chacun de 3 voix. Pour les autres territoires, ils disposent chacun de 2 voix.*

## PLPDMA

### **POINT 1 - INFORMATION - EVOLUTION DU DOSSIER**

Le PLPDMA 2024-2029 constitue la feuille de route de l'action du syndicat Touraine Propre pour les 6 prochaines années. Une première version de ce document a été présentée à l'ensemble des membres de la Commission d'élaboration et de suivi (CES) lors d'un webinaire le 12/03. Plusieurs contributions écrites ont été réceptionnées par Touraine Propre et seront discutées en COTECH dans l'optique de pouvoir verser dès que possible le PLPDMA à la concertation.

M. le Président indique Le ratio par habitant de production de DMA moyen pour le département d'Indre-et-Loire, en 2022, était estimé à 531 kg<sub>DMA</sub>/hab/an. Ce PLPDMA départemental ambitionne d'atteindre sur cette période 2024-2029, à minima l'objectif fixé par la Région Centre Val de Loire pour 2025 (470 kg<sub>DMA</sub>/hab/an) en s'appuyant sur une trajectoire de réduction de -16% de la production de déchets ménagers et assimilés de chacun des EPCI signataire, en 2029, par rapport à 2022. Le respect de ces engagements permet d'envisager un ratio départemental situé entre 446 et 470 kg/hab/an en 2029.

M. FORGEON souligne que le dossier est bien construit, argumenté et les supports de bonne qualité. Néanmoins, de manière générale, il subsiste toujours un rapport de distanciation entre les habitants et les structures intercommunales.

M. le Président propose d'établir un document spécifique aux communes.

M. LUANCO pense que le PLPDMA doit tenir compte des communautés de communes et donc tenir compte des spécificités locales.

M. le Président confirme que l'application du PLPDMA est bien du ressort de chaque territoire, en particulier pour des actions ciblées.

## CONCERTATION

### **POINT 2 - INFORMATION - EVOLUTION DU DOSSIER**

Dans le cadre de la préparation de la concertation prévention et traitement, un candidat a été retenu suite la consultation lancée en janvier lors de la CAO qui s'est tenue le 21 février. Il s'agit du groupement coordonné par la coopérative Artefacts. La réunion de lancement de cet accompagnement a eu lieu le 4 mars. La concertation se déroulera de mi-mai à mi-juillet avec le titre « CAP 2030 : vers une Touraine propre. 2 mois de questions et d'idées pour réduire et mieux gérer nos déchets. »

Les services communication des collectivités du département se tiennent prêtes à relayer et soutenir la communication autour des différents temps forts identifiés sur l'ensemble du territoire départemental.

M. le Président indique que les dates des réunions publiques sont quasiment fixées.

Mme Degrave demande si des représentants du milieu médical seront ou pourront être présents.

M. le Président indique que la demande a été faite et qu'il doit vérifier si des réponses ont été obtenues.

Mme Degrave et M. le Président indiquent que la présence de représentants du corps médical peut permettre d'équilibrer le débat.

Pour information, la conférence de presse aura lieu le mardi 14 mai, à 11 h – Tours Métropole Val de Loire -salle Jean Germain.

## **ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **POINT 3 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le compte de gestion, dressé par M. le Trésorier du Syndicat, est en tous points, conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical adopte le compte de gestion 2023.

### **POINT 4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET RAPPORT d'ACTIVITE 2023**

En l'absence excusée de M. TRYSTRAM, le Vice-Président en charge des finances, M. Le Président présente le compte administratif 2023 et, conformément à la législation, sort de la salle.

Après consultation de ses collègues, Mme SUARD, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente, prend la présidence de l'Assemblée.

<b>EXERCICE 2023</b>	
<b>CA Touraine Propre</b>	
RECETTES fonctionnement	393 713.93 €
Excédent 2022 reporté	102 598.75 €
DEPENSES Fonctionnement	399 102.08 €
<b>SOLDE POSITIF Fonctionnement</b>	<b>97 210.60 €</b>
RECETTES INVT	32 219.57 €
EXC 2022 INVT REPORT	46 813.80 €
DEP INVT	42 075.40 €
<b>SOLDE POSITIF INVESTISSEMENT</b>	<b>36 957.97 €</b>
<b>Solde global 2023</b>	<b>134 168.57 €</b>
<b>Solde global 2022, pour mémoire</b>	<b>149 412,55 €</b>

#### Recettes de fonctionnement 2023

Elles sont d'un montant de 393 713.93 € contre 436 960.57€ en 2022.  
 Cette baisse apparente provient du rattachement comptable des 2 subventions ADEME (AMO SAGE et Biodéchets) sur l'exercice 2022.

#### Dépenses de fonctionnement 2023

Elles sont d'un montant de 399 102.08 € contre 317 996.26 € en 2022.

De plus amples détails seront trouvés dans le rapport d'activité. On peut noter en 2023 l'avancement du dossier biodéchets (l'expérimentation se poursuit au cours du 1er semestre 2024), le recrutement d'un ingénieur pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA, l'arrivée d'une apprentie au 1<sup>er</sup> septembre 2023, le travail à entamer sur la concertation traitement et PLPDMA avec le recrutement (suite à la fin de son contrat CIFRE et l'obtention de son doctorat en décembre 2023 de M. Navard) , la reprise des animations scolaires , en particulier sur le compostage et le gaspillage alimentaire ( liste non exhaustive ) .

#### Recettes d'investissement 2023

Les recettes proviennent du FCTVA et des amortissements.

#### Dépenses d'investissement 2023

Elles sont constituées des dépenses liées aux remboursements des emprunts (cf locaux ), de bornes Livr'Libre , et de logiciels et matériels informatiques .

Avant le vote, le Président sort de la salle.

Après vote du Comité syndical, sous la Présidence de Mme Suard, 2<sup>nd</sup>e Vice-Présidente, le Compte Administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

### **POINT 5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

M. Le Président constate que le compte administratif 2023 présente :

**Un excédent global de fonctionnement de 97 210.60 €**

**Un excédent global d'investissement de 36 957.97 €**

Sur proposition de M. le Président et sur conseil du Trésor Public, le Comité syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

**Section de Fonctionnement : 97 210.60 € (article 002)**

et de reporter le résultat de la manière suivante :

**Section d'Investissement : 36 957.97 € (article 001)**

A l'unanimité , le Comité Syndical décide de procéder à l'affectation du résultat de la manière décrite ci-dessus.

### **POINT 6 - VOTE DES SUBVENTIONS 2024**

Il est prévu d'inscrire une somme de répartir de la manière suivante :



- Appel à projets réduction des déchets – grands axes du PLPDMA : 20 000 €
- Appel à projets – dossier 2023 actualisé en 2024 par la Boîte d'à Côté (Bléré) : 1000 € (une enveloppe complémentaire pourra éventuellement être ajoutée si le projet est largement modifié et que le projet s'inscrit dans les actions phares du PLPDMA).

A l'unanimité, le comité syndical décide d'inscrire au BP la somme globale de 21 000 € comme exposé ci-dessus.

## **POINT 7- ASSUJETISSEMENT PARTIEL A LA TVA ET LOCAUX**

M. le Président indique que les locaux actuels (95 m<sup>2</sup>) ont été trouvés de nouveaux locaux ont été trouvés. Ils se trouvent rue Edouard Vaillant, près de la gare. La surface est 170 m<sup>2</sup>. Cette dernière permettra d'accompagner la montée en puissance du syndicat.

Les locaux actuels de Touraine Propre, 15 rue du sergent Leclerc, seront donc à louer prochainement.

Concernant la question de la TVA, après avis de la direction départementale des finances publiques qui a pris l'attache du service juridique du ministère, **il sera proposé de ne pas demander d'assujettissement partiel à la TVA**; il est proposé de demander au propriétaire compte-tenu des missions de service public exercées par le syndicat Touraine Propre, de proposer un bail sans TVA y compris pour les charges et l'impôt foncier récupérable. C'est juridiquement possible.

A cet effet, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer le bail pour les nouveaux locaux, d'engager et régler les travaux nécessaires (dans la limite budgétaire) et également de signer le bail pour les locaux actuels, rue du sergent Leclerc.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président à signer le bail pour des nouveaux locaux, engager et régler les travaux nécessaires (dans la limite budgétaire) et également de signer le bail pour les locaux actuels, rue du sergent Leclerc.

## **POINT 8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le projet de budget primitif 2024 est présenté par M. le Président et a été discuté en amont par les membres du Bureau. Il est dans globalité, conforme aux orientations budgétaires présentées le 20 février 2024.

La participation de 1 € / habitant, incluant la concertation est confirmée.

Des notifications de subventions sont en attente (2 postes VTA, ADEME caractérisations, Région Centre subvention lutte contre les déchets sauvages ...).

Le montant de la concertation est inclus dans l'enveloppe prévue au budget.

Des recrutements afin de faire face à la montée en puissance du syndicat sont également inclus.

Il a également été inclus des frais d'agence et des frais de location de locaux liés à l'accroissement du personnel.

En investissement, il est prévu des frais liés à du mobilier, des bornes Livr'Libre (fin de l'opération en 2024), des ordinateurs ...

A l'unanimité, le Comité syndical adopte le budget 2024.

### **POINT 9 - DONNE ACTE** (Artéfacts, cession Livr' Libre, conventions gobelets, choix établissement ligne trésorerie)

- Ligne de trésorerie : 3 établissements ont été contactés : Caisse Epargne Loire-Centre, Crédit Agricole Touraine-Poitou et Crédit Mutuel du Centre.  
Le Crédit Mutuel du Centre a fait la meilleure proposition : Euribor 3 mois moyenne 1 mois (marge 0.60 %) + commission de non-utilisation (0.10 %) + commission de réservation (0.10 % soit 100 €).
- Marché concertation : choix du groupement Artéfacts (chef de file) avec les co-traitants suivants : Imagidée, La Graffinerie, We Plus, Phoenix, pour un montant total de 75 581 € TTC .
- Gobelets : association Yus (manifestation le 11 mars 2024 – 60 gobelets), mairie de St Pierre des Corps (manifestation le 2 septembre – 600 gobelets)
- Livr' Libre ; cession de la borne à la commune de Montbazon, le 31 mars 2024

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

## RESSOURCES HUMAINES

### **POINT 10 - OUVERTURE D'UN POSTE INGENIEUR - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR UNE DUREE DE 7 MOIS**

Compte tenu de la fin du contrat de chargé de mission de M. Gautier Chaussard fin mars 2024, il est proposé au Comité Syndical, compte-tenu de la charge de travail actuelle, en particulier du fait de la finalisation du PLPDMA, de la mise en oeuvre d'un large dispositif de concertation auprès du grand public sur le PLPDMA et les modalités de traitement, et de la structuration du syndicat (arrivée de nouveaux agents), il est nécessaire, d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial pour une durée de 7 mois à compter du 2 avril 2024. Ce contrat prendra la forme d'un contrat dit « accroissement temporaire d'activité ». Il est précisé qu'il s'agit d'un emploi non-permanent.

**Les principales missions seraient les suivantes : Responsable PLPDMA-concertation partie technique**

Cette mission comprend, en particulier, les missions suivantes, sous la responsabilité du Président :

- ✓ Concertation : Prévention et traitement des déchets : contribuer à l'accompagnement de la concertation relative au traitement et à la prévention
  - Travailler en collaboration avec le garant de la Commission nationale du débat public (CNDP) mandaté dans le cadre de cette consultation ;
  - Participer à la mise en œuvre de la stratégie de concertation ;
  - Sensibiliser les différentes parties prenantes aux enjeux du territoire.
  
- ✓ PLPDMA : Prévention des déchets : assurer la finalisation des actions de sensibilisation existantes et veiller à l'entrée dans la phase opérationnelle du PLPDMA ;

Définir, en concertation avec le Président et l'équipe de Touraine Propre, la finalisation, rédaction et la mise en œuvre des actions du PLPDMA ;

- Participer à la préparation et à l'animation des commissions d'évaluation et de suivi (CES).
- Encadrer le/les chargé(e)(s) de prévention œuvrant sur le terrain ;
- Participer au déploiement des actions départementales du PLPDMA portées par Touraine Propre dès son adoption ;

Autres responsabilités :

- Sous la responsabilité du Président, accompagner la montée en puissance et la structuration du Syndicat autour de 3 pôles : Administratif, RH, Finances/Communication – Sensibilisation et Technique (mission accentuée sur ce pôle)

- Prendre part à la stratégie de Touraine Propre pour les grandes orientations (recrutement, missions, organisation interne ...)
- formation des élus, dirigeants sur la thématique déchets

Les crédits sont ouverts au budget.

A l'unanimité, le Comité syndical décide la création d'un poste d'ingénieur territorial non-permanent pour une durée de 7 mois renouvelable une fois, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

### **POINT 10 bis - OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR UNE DUREE DE 6 MOIS**

Compte tenu de la fin du contrat de M. Mathis Navard fin avril 2024, il est proposé au Comité Syndical, compte-tenu de la charge de travail actuelle, en particulier du fait de la finalisation du PLPDMA, de la mise en oeuvre d'un large dispositif de concertation auprès du grand public sur le PLPDMA et les modalités de traitement, et de la structuration du syndicat (arrivée de nouveaux agents), il est nécessaire, d'ouvrir un poste d'attaché territorial pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Ce contrat prendra la forme d'un contrat dit « accroissement temporaire d'activité ». Il est précisé qu'il s'agit d'un emploi non-permanent.

#### **Missions :**

- ✓ Prévention des déchets : contribuer à l'accompagnement de la concertation entourant la rédaction du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;
  - Définir, en concertation avec le Président et l'équipe de Touraine Propre, et mettre en œuvre le plan de communication spécifique au PLPDMA ;
  - Participer à l'animation des commissions d'évaluation et de suivi (CES).
- ✓ Prévention des déchets : assurer la poursuite des actions de sensibilisation existantes et veiller à l'entrée dans la phase opérationnelle du PLPDMA ;
  - Encadrer, si besoin, en lien avec l'ingénieur, le chargé de prévention œuvrant sur le terrain ;
  - Participer au déploiement des actions départementales du PLPDMA portées par Touraine Propre dès son adoption ;
  - Le cas échéant, préparer, en particulier pour le pôle communication-sensibilisation, la montée en puissance et la structuration du Syndicat autour de 3 pôles :

Administratif, RH, Finances/Communication - Sensibilisation et Technique.



- ✓ Communication / sensibilisation : prendre part à la stratégie de Touraine Propre.
  - Accueil et encadrement de la chargée de communication
  - Veille réglementaire ;
  - Gestion des relations presse ;
  - Animation du site internet et des réseaux sociaux.
  
- ✓ Traitement des déchets : participer à l'élaboration de la consultation entourant la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de gestion des déchets ménagers résiduels ;
  - Travailler en collaboration avec le garant de la Commission nationale du débat public (CNDP) mandaté dans le cadre de cette consultation ;
  - Participer à la mise en œuvre de la stratégie de consultation ;
  - Sensibiliser les différentes parties prenantes aux enjeux du territoire.

A l'unanimité, le Comité syndical décide la création d'un poste d'attaché territorial non-permanent pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

## **POINT 11 - OUVERTURE DE POSTE REDACTEUR OU TECHNICIEN TERRITORIAL - CHARGE DE COMMUNICATION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour car il est possible de recruter cette personne avec un contrat lié au dispositif de volontaire territorial en administration.

## **POINT 12 - OUVERTURE DE POSTE REDACTEUR ou ANIMATEUR - CHARGE DE PREVENTION**

Pour le poste de chargé.e de prévention , le poste avait été ouvert sous le dispositif de volontaire territorial en administration , réservé aux candidats de moins de 30 ans .

Il est donc proposé au Comité Syndical d'ouvrir ce poste plus largement. Ainsi, le (la) candidat .e retenu.e pourra avoir plus de 30 ans .

Il est donc proposé au Comité Syndical de modifier la délibération n° 15 du 20 février 2024 qui actait la création d'un poste de volontaire territorial de chargé de prévention et de réduction des déchets. (technicien territorial, animateur territorial ou adjoint d'animation territorial).

Il est proposé de **maintenir la création de poste d'animateur territorial (catégorie B) et ne de pas poser de limite d'âge. Néanmoins, si un.e candidat.e de moins de 30 ans est retenu.e, le dispositif de volontaire territorial pourrait s'appliquer .**

Les missions seront celles exposées ci- dessous :

- Réalisation, animation et suivi d'opérations de sensibilisation en milieu scolaire (DEEE, réemploi...);
- Réalisation et animation d'opérations de sensibilisation auprès du grand public (stands lors d'événements locaux...);
- Organisation de visites de sites (installations de traitement, initiatives locales...) à destination des adhérents de Touraine Propre ;
- Organisation d'événements internes et externes ;
- Elaboration et diffusion d'une charte « manifestation durable » à destination des acteurs locaux.

Le contrat sera d'une durée de 18 mois à compter de la date d'embauche, renouvelable ensuite pour une durée de 6 mois. Les crédits sont ouverts au budget.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide d'ouvrir un poste d'animateur ou de rédacteur territorial pour une durée de 2 ans (premier contrat 18 mois- renouvellement possible 6 mois) à compter de la date de signature du contrat et éventuellement d'inscrire ce poste dans le dispositif volontaire territorial en administration.

### **POINT 13 - OUVERTURE DE POSTE REDACTEUR TERRITORIAL ou ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL - MISSIONS RH-AG- COMPTABILITE**

Afin de faire face à la charge de travail liée à la structuration du syndicat, il est proposé d'ouvrir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, un poste soit de rédacteur territorial soit d'adjoint administratif principal afin d'effectuer les missions suivantes, sous couvert du président et la responsable du service :

- Secrétariat avec rédaction de compte-rendus (Comités syndicaux, COTECH, COPIL ...), archivage....
- Accueil physique et téléphonique
- Mission assistant.e ressources humaines
- Comptabilité simple (factures récurrentes en fonctionnement)

Les crédits sont ouverts au budget.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de la création d'un poste permanent, à temps complet, soit d'adjoint administratif principal soit de rédacteur territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, afin d'effectuer les missions décrites ci- dessus.

## **POINT 14 - OUVERTURE D'UN POSTE PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL**

Du fait de la structuration du syndicat, les missions relatives à la stratégie de communication globale du syndicat et au développement des actions du PLPDMA, sont en plein essor et continueront à se développer lors des futures années. L'attaché territorial sera également amené à encadrer un.e chargé.e de communication, et éventuellement certains chargés de prévention ; de plus, il sera en charge de la veille réglementaire et du développement d'un observatoire départemental des déchets, en particulier dans le cadre du PLPDMA. Il devra impérativement justifier d'une expérience minimale de 4 ans dans ce domaine.

Cette liste des missions à effectuer est non - exhaustive.

Les crédits sont ouverts au budget.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le Président demande que le Comité Syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique (*préciser l'article retenu, voir (1)*).

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel : pas de candidat titulaire qui puisse remplir ces missions,
- la nature des fonctions est décrite ci- dessus
- les niveaux de recrutement : minimum Bac + 5 – niveau Master et expérience professionnelle d'un minimum de 4 ans .
- le niveau de rémunération sera au maximum celui de la grille indiciaire de l'indice terminal d'un poste d'attaché territorial ( pour information , indice brut 821 au 31/03/2024 ) .

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de la création d'un poste permanent, à temps complet, d'un poste d'attaché territorial, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, afin d'effectuer les missions décrites ci- dessus.

## **POINT 15 - OUVERTURE d'UN POSTE PERMANENT d'INGENIEUR TERRITORIAL**

Du fait de la structuration du syndicat, les missions relatives à la continueront à se développer lors des futures années. L'ingénieur territorial sera également amené à encadrer un.e chargé.e de prévention –( ou plusieurs ) ; de plus , il sera en charge de la partie technique des actions du PLPDMA et de leur évolution .

Cette liste des missions à effectuer est non - exhaustive.

Les crédits sont ouverts au budget.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Le Président demande que le Comité Syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique (*préciser l'article retenu, voir (1)*).

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel : pas de candidat titulaire qui puisse remplir ces missions ,
- la nature des fonctions est décrite ci- dessus
- les niveaux de recrutement : minimum Bac + 5 – niveau Master et expérience professionnelle d'un minimum de 4 ans .
- le niveau de rémunération sera au maximum celui de la grille indiciaire de l'indice terminal d'un poste d'ingénieur territorial ( pour information , indice brut 821 au 31/03/2024 ) .

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de la création d'un poste permanent, à temps complet, d'un poste d'ingénieur territorial, à compter du 2 novembre 2024, afin d'effectuer les missions décrites ci- dessus.



Syndicat

**Touraine Propre**

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

## REDUCTION A LA SOURCE

### POINT 16 - INFORMATION BIODECHETS

Le rapport final est à fournir à l'ADEME pour le 2 juin 2024. La personne en charge de ce rapport est Louise Daunay. Du fait de son alternance avec l'IUT, le rapport devra impérativement être finalisé pour le 17 mai 2024.

### POINT 17- INFORMATION STANDS

Prochain stand : dimanche 14 avril à Fondettes : fête des fleurs et des abeilles. Venez nombreux !

### QUESTIONS DIVERSES

M. Forgeon demande si la revue de presse va être à nouveau diffusée. Le Président répond que cette intéressante revue de presse était élaborée par G. Canevet. Au vu de la charge de travail des différents services, il est actuellement difficile d'assurer la continuité.

Néanmoins, elle sera bien sûr remise en œuvre dès que cela sera possible.

### DATE DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL :

Jeudi 6 juin à 14 h30 - Joué-les-Tours - espace Clos Neuf - salle Magenta

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le Président

Martin GOMEN



Le secrétaire

Francis GERARD